

Si vous n'êtes pas exonéré, vous devez payer le ticket modérateur à chaque visite spécialisée.

L'hospitalisation

Le médecin de médecine générale et/ou le pédiatre, le spécialiste, le médecin de l'ambulatorio STP, ou en cas d'urgence sanitaire, le médecin des urgences peuvent demander à ce que vous soyez hospitalisé.

L'hospitalisation est gratuite, vous ne devez donc payer aucune compensation économique au personnel de l'hôpital.

Que faire en cas d'urgence médicale ?

Le numéro de téléphone 112 est un service public gratuit pour les urgences. Il est actif 24 heures sur 24 dans toute l'Italie. Contactez le numéro 112 uniquement en cas d'urgences qui nécessitent un secours sanitaire immédiat. Selon la gravité, une ambulance sera envoyée pour transporter le patient dans la structure sanitaire la plus appropriée.

Quand vous appelez le numéro 112, rappelez-vous que vous devez :

- répondre calmement, en italien, aux questions de l'opérateur et rester en ligne tant qu'on vous le demande
- donner votre numéro de téléphone
- expliquer ce qui s'est passé et préciser l'adresse exacte où les secours doivent arriver

Les Urgences

En cas d'accident, de blessure, ou en cas de danger de mort, vous pouvez vous rendre directement au service d'urgences de l'hôpital le plus proche.

Les visites au service d'urgences ne sont pas effectuées par ordre d'arrivée, mais en fonction de la gravité des symptômes. En effet, le personnel attribue un code de couleur (blanc, vert, jaune ou rouge) afin de garantir une assistance immédiate aux personnes qui sont en danger de mort.

Les images contenues dans cette brochure sont utilisées sur licence Shutterstock.com. Cette brochure fait partie du projet « 717317/Care », co-financé par le Programme Santé de l'Union Européenne (2014-2020). Le contenu de cette brochure représente seulement le point de vue de l'auteur et c'est pour cela qu'il en a la responsabilité exclusive ; le contenu ne reflète pas les opinions de la Commission Européenne et/ou de CHAFEA (Consumers, Health, Agriculture and Food Executive Agency). La Commission Européenne et l'Agence ne n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne l'utilisation qui pourrait être faite des informations contenues ici.

*Adressez-vous au service d'urgences **uniquement** en cas de situations d'urgences qui ne peuvent être traitées autrement. Pour n'importe quel autre type de nécessité, importante mais non urgente, adressez-vous à votre médecin de médecine générale/pédiatre ou bien auprès d'un ambulatorio STP et si vous avez besoin de visites de spécialistes, vous y accéderez grâce à une prescription médicale.*

Si vous vous rendez au service des urgences pour des raisons non urgentes, on vous attribuera un code blanc. Cela signifie que vous serez ausculté après tous les patients qui seront dans des conditions plus graves que les vôtres et vous devrez payer un ticket modérateur.

Où puis-je obtenir des médicaments ?

Les médicaments sont prescrits par le médecin et c'est la pharmacie qui les fournit.

Dans les pharmacies vous trouverez aussi ce que l'on appelle des médicaments «en vente libre». Ce sont des médicaments que l'on peut acheter directement en pharmacie, en payant le plein prix et sans ordonnance.

Dans chaque quartier il ya toujours une pharmacie ouverte pendant la nuit et durant les jours de fêtes : Toutes les pharmacies exposent à l'extérieur de leurs locaux les indications de la pharmacie de garde de la zone. Certains médicaments sont gratuits, pour d'autres vous devez payer un ticket modérateur. Pour d'autres encore il faut payer le tarif complet.

Où puis-je trouver de plus amples renseignements ?

ASL : pour d'ultérieurs renseignements, adressez-vous à l'ASL locale. L'ASL est la structure de référence pour accéder au service sanitaire national et elle est présente partout sur tout le territoire

112 : le numéro à appeler en cas d'urgence sanitaire est le 112 : on vous indiquera le spécialiste le plus approprié par rapport à votre problème

1522 : le numéro 1522 est un numéro national qui utilise des opérateurs multilingues et s'adresse aux femmes victimes de n'importe quel type de violence.

Guide d'accès au service de santé italien

pour les personnes migrantes



Quels sont mes droits en matière de santé en Italie ?

En Italie, la santé fait partie des droits fondamentaux de tous les individus. Si vous avez un permis de séjour, vous disposez des mêmes droits que les citoyens italiens.

Si vous ne possédez pas de permis de séjour vous pouvez quand même accéder aux services de santé et le personnel médical n'est pas autorisé à vous signaler à la police.

De quelle façon puis-je accéder aux services sanitaires publics ?

Si vous êtes titulaire d'un permis de séjour (en tant que demandeur de protection internationale, réfugié, protection subsidiaire, pour raisons humanitaires, travail ou regroupement familial) ou encore si vous avez fait effectué la demande et on vous a donné un reçu de votre demande, vous devez vous adresser à la ASL de la zone où vous vivez pour vous inscrire au service sanitaire national. Si vous êtes mineur ou si vous avez des enfants mineurs, vous pouvez vous adresser à l'ASL (Agence Sanitaire Locale, appelée en italien Azienda Sanitaria Locale) même sans permis de séjour.

- Rendez-vous à la ASL de la zone dans laquelle vous habitez et munissez-vous de votre permis de séjour (ou bien du reçu de la présentation de votre demande) ainsi que de votre code fiscal
- Choisissez un médecin de médecine générale/pédiatre pour votre enfant dans la liste à disposition auprès de l'ASL ; à n'importe quel moment vous pouvez changer de médecin
- Après avoir effectué l'enregistrement, on vous délivrera un document important (livret sanitaire) dans lequel vous trouverez indiqué le nom du médecin que vous aurez précédemment choisi ainsi que la durée de validité de votre inscription au service sanitaire. Il faut amener ce livret avec vous chaque fois que vous aurez besoin d'utiliser un service sanitaire
- Quelque temps après, vous recevrez à votre adresse une carte sanitaire plastifiée (carte sanitaire): amenez toujours avec vous ce document

L'inscription au service de santé national vous permet d'accéder aux prestations sanitaires en payant seulement une partie du coût de ces dernières (ticket modérateur).

Dans certains cas vous avez le droit d'accéder à des prestations gratuites : si vous souffrez d'une maladie particulière ou si n'avez aucun revenu, adressez-vous à votre ASL ou à votre médecin pour avoir des informations sur les [exonérations](#)

Si vous ne possédez pas de permis de séjour ni de revenus, vous avez le droit de bénéficier des services sanitaires grâce au code STP (Etranger Temporairement Présent) qui est émis par l'ASL ou les Hôpitaux.

Personne ne peut vous signaler aux forces de l'ordre si vous demandez une assistance

Quels sont les services de santé disponibles en Italie ?

Assistance médicale de premier niveau

Quand vous vous inscrivez au service sanitaire national vous choisissez un médecin de médecine générale et /ou un pédiatre pour vos enfants. Ces derniers représentent la porte d'accès au service de santé et permettent d'effectuer gratuitement :

- visites médicales
- prescriptions de médicaments, de visites de spécialistes et des examens cliniques
- demande d'hospitalisation
- certificats pour l'école et pour le travail

Vous pouvez changer de médecin de médecine générale/pédiatre quand vous le désirez à votre ASL.

Quand votre médecin n'est pas disponible (la nuit ou les jours fériés) il existe un service téléphonique substitutif (service de continuité des soins). Renseignez-vous auprès de l'ASL pour obtenir le numéro de téléphone qui correspond à votre zone d'habitation.

Si vous ne possédez pas de permis de séjour, il existe des ambulatoires spécifiques qui offrent une assistance de premier niveau. Renseignez-vous auprès de l'ASL de votre quartier.

La santé des femmes et des enfants

Le Centre de planning familial (Consultorio familiare) offre une assistance médicale, psychologique et sociale qui s'adresse aux

femmes, aux enfants, aux adolescents, aux couples et aux familles. Ce lieu offre en particulier des examens gynécologiques, des informations sur la prévention des tumeurs, des services en rapport avec la santé reproductive et sexuelle, une assistance médicale durant la grossesse, la phase de postpartum et pendant la période d'allaitement, des informations et une assistance sur l'interruption volontaire de grossesse (IVG), des consultations sur la possibilité d'accoucher dans l'anonymat (si vous ne voulez pas garder l'enfant), sur les vaccinations et sur les services d'assistance psychologique. L'accès au planning familial est libre et vous n'avez pas besoin d'ordonnance médicale pour y accéder. Les services sont généralement gratuits, excepté certaines prestations spécifiques pour lesquelles il faut payer un ticket modérateur.

Les vaccinations

La santé de votre enfant est importante et les vaccins représentent le moyen le plus efficace de prévenir les maladies infectieuses ainsi que certaines complications qui peuvent en découler. En Italie certaines vaccinations sont obligatoires (diphtérique, antitétanique, antipoliomyélitique, contre l'hépatite B), alors que d'autres vaccinations sont recommandées. Parlez-en avec le pédiatre afin qu'il vous informe et vous oriente. Les vaccinations s'effectuent auprès du planning familial ou bien dans l'ASL dont vous faites partie et tous les enfants y ont droit même s'ils ne sont pas couverts par un permis de séjour.

Si votre enfant a déjà commencé un cycle de vaccinations dans votre pays il peut continuer son programme de vaccins en Italie si vous possédez les certificats des vaccinations déjà faites. Autrement parlez-en au médecin.

Les visites des médecins spécialistes, les examens de laboratoire et les examens à l'aide d'appareils spécifiques

Pour prendre rendez-vous pour des prestations de spécialistes vous devez présenter l'ordonnance remplie par votre médecin de médecine générale ou par le pédiatre (ou encore par le médecin de l'ambulatoire STP) ainsi que votre carte sanitaire ou STP aux guichets de l'hôpital ou bien de l'ambulatoire de l'ASL où vous allez effectuer la visite.